

# Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe



Réf.577f08

Tel: +33 (0)3 88 41 25 60

Fax: +33 (0)3 88 41 39 11

pressunit@coe.int

internet: www.coe.int/press

47 membres

Albanie  
Allemagne  
Andorre  
Arménie  
Autriche  
Azerbaïdjan  
Belgique  
Bosnie-Herzégovine  
Bulgarie  
Chypre  
Croatie  
Danemark  
Espagne  
Estonie  
Finlande  
France  
Géorgie  
Grèce  
Hongrie  
Irlande  
Islande  
Italie  
Lettonie  
"l'ex-République  
yougoslave de  
Macédoine"  
Liechtenstein  
Lituanie  
Luxembourg  
Malte  
Moldova  
Monaco  
Monténégro  
Norvège  
Pays-Bas  
Pologne  
Portugal  
République tchèque  
Roumanie  
Royaume-Uni  
Russie  
Saint-Marin  
Serbie  
Slovaquie  
Slovénie  
Suède  
Suisse  
Turquie  
Ukraine

## Les valeurs démocratiques doivent être librement consenties

*Déclaration du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, Terry Davis, à l'occasion de la Journée internationale de la jeunesse.*

Strasbourg, 11.08.2008 – « La démocratie a des capacités de résistance, mais elles ne sont pas illimitées. La protection des valeurs de la démocratie, des droits de l'homme et de l'état de droit, qui définissent et garantissent la liberté, requiert une vigilance et des efforts constants. Telle est la philosophie qui en tout temps a inspiré l'action du Conseil de l'Europe auprès des jeunes. L'idée n'est pas de dire aux jeunes ce qu'ils doivent faire ou croire, mais au contraire de créer les conditions qui leur permettent de se forger leur propre opinion, de fixer leurs propres objectifs et de pouvoir les atteindre. Les valeurs d'une société véritablement libre et démocratique ne sauraient être imposées, elles doivent être librement consenties. »

\*\*\*

- Par son action, le Conseil de l'Europe encourage les jeunes à jouer un rôle dans la société civile européenne, pour défendre les valeurs des droits de l'homme, de la diversité culturelle et de la cohésion sociale. Il élabore et soutient des politiques de jeunesse visant à favoriser la participation des jeunes. Dans ce domaine, il applique le principe de cogestion, qui consiste à réunir des représentants d'organisations non gouvernementales de jeunesse et des fonctionnaires gouvernementaux, qui définissent ensemble les priorités du secteur et formulent des recommandations pour l'établissement des budgets et des programmes. Ces propositions sont ensuite adoptées par le Comité des Ministres, instance décisionnaire du Conseil de l'Europe. Les priorités actuelles pour le secteur de la jeunesse sont les suivantes :
- [Education aux droits de l'homme et dialogue interculturel](#)
- [Participation des jeunes et citoyenneté démocratique](#)
- [Cohésion sociale et inclusion des jeunes](#)
- [Développement des politiques de jeunesse](#)

Le Conseil de l'Europe gère aussi deux Centres européens de la jeunesse, l'un à Strasbourg, l'autre à Budapest, et a créé le Fonds européen pour la jeunesse, qui finance partiellement des projets pour les jeunes dans toute l'Europe.

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 47 Etats membres.